

A.E.D.R. infirmier (ière)

SELAS au Capital Social de 1000 €

Siège social : 42 rue Alfred Labrière 95100 ARGENTEUIL

ETAT DES ACTES ACCOMPLIS AU NOM DE LA SOCIETE EN FORMATION
PREALABLEMENT A LA SIGNATURE DES STATUTS ET SON
IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Madame THOMAS Rénata, épouse DUPONT, demeurant à 17 rue Gabriel Peri à CORMEILLES EN PARISIS (95),

Madame AVRIL Emeline, demeurant à 8 rue Hector Berlioz à CONFLANS SAINTE HONORINE (78),

Madame THOMAS Rénata, épouse DUPONT, demeurant à 17 rue Gabriel Peri à Cormeilles en Parisis (95), agissant au titre d'un mandat spécial au nom et pour le compte de la Société en cours de constitution et dont elle sera le premier Président dénommée A.E.D.R. holding S.P.F.P.L. infirmier (ière), Société par actions simplifiées au capital social de cinq milles euros (5000 €), dont siège social sis à 42 rue Alfred LABRIERE 95100 ARGENTEUIL,

Ci après nommé « le fondateur »

Après avoir pris connaissance des actes accomplis par le fondateur, ou toute personne dûment mandatée, au nom et pour le compte de la société en formation A.E.D.R. infirmier(ière) pendant la période de formation et jusque l'immatriculation,

déclarons avoir pris personnellement ou par toute personne ayant reçu pouvoirs écrits en ce sens, en vue de la création de ladite société, les engagements suivants :

- Assistance par avocat pour la constitution de la Société et l'acquisition d'un fond libéral selon convention d'honoraires et versement du prix dont factures acquittées
- Signature des statuts constitutifs du 25 octobre 2023 de la SELAS A.E.D.R. infirmier(ière)
- PV d'assemblée du 25 octobre 2023 nommant le Premier Président

En application de l'article L. 210-6 du Code de commerce, le présent état reprenant l'énumération intégrale des engagements pris par le fondateur ou toute personne ayant reçu pouvoirs à cette fin, pour le compte de la société en formation, la signature des statuts par les associés emportera reprise de ces actes au compte de la société au moment de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

En conséquence, ces actes seront considérés comme ayant été accomplis par la société et seront repris dans les comptes du premier exercice social.

Fait à ARGENTEUIL,
Le 25 octobre 2023

En autant d'exemplaires que nécessaires pour l'immatriculation de la société et toute formalité.

10/ GA

Signature du fondateur

« Bon pour état des actes accomplis au nom de la société en formation »

Pour Madame Rénata THOMAS

Pour madame Emeline AVRIL

Pour Madame Rénata THOMAS agissant au nom et pour le compte de la SAS A.E.D.R. holding
S.P.F.P.L. infirmier(ière), société en cours d'immatriculation